

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 septembre 2025

Sous la présidence de M. Patrick SINTEFF

Membres présents : BOUR Jean-Marie - adjoint, - BENNARRA Alain - KOLOPP Frédéric - MISCHLER Sébastien - SINTEFF Jacky – NEUROHR Loïc – WALTER Denis –

Membre absent : BERG Pierre Gabriel (pouvoir donné à Patrick SINTEFF)

La convocation a été adressée aux membres du conseil municipal le 11 septembre 2025, avec les points suivants à l'ordre du jour en séance ordinaire.

Compte – Rendu de la Séance

DECISION SUR LE RAPPORT DE LA CLECT 2025

N° 57506-2025-04/01

Le Maire informe les membres de l'assemblée municipale que le 19 juin 2025, la CLECT de la CCSMS s'est réunie pour examiner deux thématiques, à savoir :

- l'évaluation des charges liées aux compétences transférées au 1^{er} avril 2025 suite au transfert du centre aquatique de Sarrebourg à la CCSMS,
- la restitution du solde du FPIC 2016 prélevé sur les Attributions de Compensation (AC) dans le cadre du Pacte Fiscal de Solidarité pour les communes concernées.

Notre commune est concernée par la thématique du FPIC car elle fait partie des communes auxquelles la diminution de FPIC communal liée à la fusion est prélevée sur ses AC.

Le FPIC, Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales, a été institué en 2012 par l'Article L.2336-1 du CGCT.

Ce mécanisme de péréquation consiste à opérer un prélèvement d'une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités du bloc communal pour le reverser aux collectivités moins favorisées.

Avant la fusion, un grand nombre de communes, dont la nôtre, étaient contributrices au FPIC.

La contribution des communes est tombée à 0 au moment de la fusion et au passage à la FPU en 2017.

Dans le cadre du pacte fiscal et financier de solidarité de 2017 il a été décidé que 2/3 de cette économie sur le FPIC serait prélevée aux communes concernées dans le cadre des attributions de compensation.

Ce prélèvement a été réduit de 25 % du montant dans le cadre du pacte 2018.

Lors de la CLECT du 19 juin dernier il a été proposé de restituer le solde actuellement encore prélevé aux communes concernées via une augmentations des AC du montant correspondant.

Ainsi, pour la Commune de Niederstinzeln, le rapport de la CLECT préconise une augmentation de l'AC de REVISION AC (solde FPIC) 24 €.

L'AC à verser par la CCSMS à la Commune sera donc dorénavant du montant AC 2025 de 24 euros, S'agissant d'une révision libre des AC, les propositions présentées dans le rapport de la CLECT doivent être validées par chaque commune concernée (V-1bis de l'article 1609 nonies C du code général des impôts).

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve le rapport de la CLECT du 19 juin 2025
- autorise la révision de son attribution de compensation pour la faire passer à montant AC 2025 de 24 euros,
- charge Monsieur le Maire de transmettre cette décision au Président de la CCSMS

Texte adopté 8 pour et une abstention.

CONVENTION COMMUNE ET CCSMS DANS CADRE GROUPEMENT DE COMMANDES DES TRAVAUX DE VOIRIES ET D'ASSAINISSEMENT DANS LA RUE PRINCIPALE

N° 57506-2025-04/02

Le Maire informe le conseil municipal, que dans la période de réalisation des travaux d'aménagement et de sécurisation de la voirie de la rue principale de la commune, la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud (CCSMS) souhaite en parallèle et dans le même temps, procéder à des travaux sur le réseau d'assainissement de la commune, dont elle a la compétence.

Considérant que les deux parties sont compétentes sans transfert, ni délégation en matière de voiries et d'assainissement sur le territoire respectif, le recours à un groupement de commandes entre la commune de Niederstinzeln et la CCSMS permettra d'envisager ainsi des économies d'échelle pour la réalisation des travaux.

La présente convention a pour objet d'instituer un groupement de commande entre les Parties afin de mutualiser la procédure de passation du marché public relatif aux travaux d'aménagement, de sécurisation et de mise en conformité de l'assainissement de la Rue Principale de Niederstinzeln.

La convention définit les modalités de fonctionnement du groupement constitué entre les Parties.

Le maire demande donc au conseil municipal, l'autorisation de signature de cette convention entre la commune et la CCSMS.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Autorise le maire à signer cette convention,

Texte adopté à l'unanimité.

REMPLACEMENT DEFIBRILATEUR

N° 57506-2025-04/03

Le maire informe le conseil municipal, que le défibrillateur de marque FRED EASY SN situé sous le Préau du Parking de la mairie date de 2015. Sa garantie de bon fonctionnement étant de 10 ans, il apparaît que l'appareil de défibrillation n'est plus valide.

La société Schiller France, qui avait le contrat de maintenance, nous propose la reprise de l'ancien et la mise en service d'un nouvel appareil FRED PA-1 d'une garanti de 10 ans avec un contrat de maintenance triennale d'un montant HT de 99 euros par an avec la 1^{ère} année offerte.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Autorise le maire à signer le devis d'acquisition d'un nouveau défibrillateur et le contrat d'assistance avec la société Schiller,

Texte adopté à l'unanimité.

HEURES COMPLEMENTAIRES

N° 57506-2025-04/04

Le Maire informe le conseil municipal, que l'adjoint technique territorial M. WIRIKOFFE Romain a effectué 60 heures complémentaires durant la période du 1^{er} juillet 2025 au 30 septembre 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Accepte de payer à l'adjoint technique territorial M. WIRIKOFFE sur la prochaine rémunération un total de 60 heures complémentaires,
- Charge le maire de faire le nécessaire, pour le paiement des heures complémentaires.
- Les crédits étant inscrits au budget primitif

Texte adopté à l'unanimité.

RECRUTEMENT D'UN ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

N° 57506-2025-04/05

Le maire informe le conseil municipal, que le bon fonctionnement des services techniques municipaux implique le recrutement d'un nouvel adjoint technique territorial, pour épauler et pour renforcer l'équipe municipale et ce aux fins d'entretien les espaces verts et de l'embellissement de la commune.

Le conseil municipal, après délibération, décide :

- avec effet du 1^{er} octobre 2025, la commune pourra recruter un adjoint technique territorial des services techniques non titulaire à temps non complet,
- l'adjoint technique territorial percevra une rémunération mensuelle brute correspondant à l'indice brut 274 – indice majoré 276 pour une durée hebdomadaire de service fixée à 5 heures,
- autorise le maire à signer le contrat à durée déterminée,
- les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges s'y rapportant sont inscrits au budget 2025 de la commune.

Texte adopté à l'unanimité.

PARTICIPATION A LA CONSULTATION CITOYENNE LIEE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

N° 57506-2025-04/06

Le maire informe le conseil municipal de la consultation citoyenne portée par le PETR du Pays de Sarrebourg, vise à mieux comprendre vos attentes et priorités face aux enjeux du changement climatique. Elle s'adresse aux habitants et à toute personne travaillant dans la Réserve de biosphère de Moselle Sud. Ce territoire couvre 138 communes, incluant l'ensemble des communes des communautés de communes

de Sarrebourg Moselle Sud et du Pays de Phalsbourg, ainsi qu'une partie de celles de la communauté de communes du Saulnois et du parc naturel régional de Lorraine.

Les réponses recueillies permettront d'élaborer un plan d'adaptation au changement climatique local. Ce questionnaire ne se limite pas à un simple recueil d'avis : il vise à intégrer vos priorités dans les décisions concrètes à venir. Il s'agit d'un processus participatif qui doit répondre aux réalités vécues.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme européen LIFE Biospher'Adapt et du programme sur l'Homme et la biosphère (MAB) porté par l'UNESCO. Il est coordonné par Tanguy Niederlander, chargé de projet au PETR, en collaboration avec la chercheuse Silvia de ANGeli (Université de Lorraine), dont les travaux portent sur l'habitabilité des territoires. Son projet de recherche, Hbi(Li)ter, est mené dans le cadre du programme IMPACT de Lorraine Université d'Excellence, intitulé « EPHemeris – Earth and Planet Habitability », avec le soutien des laboratoires LIEC et LOTERR.

Le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de la participation de la commune et de ses habitants dans le cadre de la consultation citoyenne, qui prendra fin le 15 décembre 2025.

Les réponses seront déposées par les participants dans le nichoir de la chouette déposée en mairie. A l'issue, le service compétent du PETR récupérera les consultations en vue de l'étude escomptée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- autorise le maire à déclencher cette consultation citoyenne,

Texte adopté unanimité.

PARTICIPATION AUX BRIOCHES DE L'AMITIE

N° 57506-2025-04/07

Le Maire informe le conseil municipal de la grande opération des brioches de l'Amitié qui se déroulera dans la période du 6 au 12 octobre 2025, dont le bénéfice et les dons sont destinés aux personnes avec handicap mental.

Le maire propose donc la participation de la commune, avec l'engagement des conseillers pour la distribution des brioches et laisser libre champ aux habitants de faire un "don", dont le bénéfice sera reversé à l'association de l'APEI de Sarrebourg.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, donne l'autorisation à Monsieur le Maire de signer toutes décisions concernant la distribution des brioches de l'Amitié, qui se déroulera le samedi 11 octobre dans la matinée.

Texte adopté et voté à l'unanimité.

DON D'UN PARTICULIER A LA COMMUNE

N° 57506-2025-04/08

Le Maire informe le conseil municipal de l'envoi par une ancienne habitante native de Niederstinzell, Mme KLEIN Thérèse demeurant à 83 – Fréjus, d'un don de 100 euros, pour sa participation à l'élaboration du bulletin municipal 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Accepte le chèque d'un montant de 100 euros et exprime leurs plus vifs remerciements à la donatrice.

Texte adopté à l'unanimité.

DIVERS

N° 57506-2025-04/09

- Le dossier de l'Aménagement et Sécurisation de la rue Principale : l'ensemble du dossier de la commune (études, plans et devis) est prêt. Il a été finalisé et validé par le maire en vue de la publication de l'appel d'offres aux entreprises par MATEC (Maitre d'ouvrage adjoint) – La publication se fera sur les sites officiels publics des entreprises ainsi que dans le Républicain Lorrain en cours de semaine 38/39.

A l'issue de la période de publication, une réunion du conseil siègera, pour permettre de faire la désignation du choix de l'entreprise, destinée aux travaux de voiries. Les travaux devraient débuter début novembre dans le secteur Nord de la commune sur la période de fin 2025, et début 2026, pour le secteur Sud. La météo d'hiver sera un facteur essentiel dans l'avancée des travaux. Rappelons que les habitants de la rue principale auront l'opportunité d'effectuer les travaux de déconnexion des fosses et la connexion sur l'assainissement public. Un courrier d'information sera adressé aux intéressés et une réunion publique sera organisée avant les travaux. Présentation des plans au conseil avec rappel des travaux de voiries. A noter également le rappel de la convention entre commune et CCSMS pour les travaux d'assainissement.

- Les emprunts liés aux travaux de voiries : Lancement de l'appel d'offres des emprunts auprès des banques. Le Crédit Agricole et le Crédit Mutuel ont fait une proposition d'emprunt. Nous sommes en attente de la proposition de la Banque des Territoires. (300 000 € sur longue durée + une ligne de trésorerie). A suivre.

- **L'Eglise Catholique** : La toiture de l'église présente des fuites d'eau de pluie – A ce jour, en attente de devis. – La participation de la commune sera à hauteur de 20 % - le restant à charge du conseil de Fabrique et la paroisse avec l'aide de la solidarité des autres paroisses existantes. Un courrier sera donc adressé à la Présidente du Conseil de Fabrique en vue de son engagement aux montant restant, selon le devis choisi. A l'issue, le projet de réparations de la toiture sera présenté au prochain conseil municipal avec l'engagement financier des parties prenantes. A suivre.

- **La toiture de la mairie** : présente également une dizaine de légères fuites d'eau, qui sont déjà anciennes et qui datent des mandats précédant. Nécessité de prévoir une réparation dès 2026. A suivre

- **Le logement avant de la mairie** : Suite au décès de l'ancien locataire (Patrick Schneider), le logement est vacant depuis le mois de juillet. Durant cette période, des travaux de rénovations internes ont été effectués, à savoir : L'électricité par J.M Bour (Adjoint) et la peinture des portes et plafonds par l'ent Marc Untereiner. Il reste encore des réparations et réglages des fenêtres, qui seront effectués le 25/9 par l'ent Safe/concept. A l'issue, le logement sera mis en compétition en vue d'un nouvel locataire pour le 1/10.

- **Le dossier du Monument aux morts** : La municipalité a obtenu les subventions de DETR et Région atteignant 50% du montant des travaux. Sommes en attente de la subvention de l'ONACV de Metz. A noter que la partie arrière des plaques comportant les noms des morts pour la France a été renforcée par deux blocs de pierres en grès des Vosges. Reste la mise en place de l'encadrement des plaques par Peltre Albestroff.

- **L'Assainissement collectif** : Prévision d'un passage du maire + service technique CCSMS auprès des propriétaires et habitations, pour vérifications d'un point de la situation des travaux de déconnexions des fosses septiques et connexions à l'assainissement collectif.

- **L'Etat de catastrophe naturelle** : Toujours en attente de l'autorisation du déclenchement des travaux de l'assurance, la CIADE du mur de soudainement arrière de la mairie.

- **La Sécurité routière** : Des plots lumineux et clignotants ont été posés aux pieds des silhouettes de prévention du secteur de l'arrêt de Bus.

- **Les Nichoirs d'oiseaux** : Selon le délégué de la LPO, après vérifications, la plupart des nichoirs posés sur les arbres sont habités par des mésanges et autres oiseaux.

- **La Journée de nettoyage** : Prévision d'une journée de nettoyage d'automne, le samedi 27 septembre 2025.

- **Les Cartes de la déchetterie** : La distribution a été entamée auprès des habitants. A noter l'obligation de présentation de la CNI + d'une facture du pôle déchets.

- **La Rénovation des bureaux de la mairie** : Les pièces des bureaux de l'accueil du public et du secrétariat ont durant été entièrement rénovées durant l'été écoulé. Pour rappel, la préparation a été faite par le défunt Patrick Schneider. La peinture (Plafonds et murs + meubles a été faite par l'Ent Marc Untereiner, et la rénovation électrique a été faite par Jean-Marie Bour).

- **L'Association d'Arboriculteur** : a fait la demande au maire, de pouvoir bénéficier d'un terrain municipal en vue de concrétiser un projet de plantation d'arbres fruitiers, notamment le terrain municipal en bordure de la RN 43, sur lequel devait se faire jadis un terrain de football. Après vérifications, il s'avère que ce terrain situé sur la section 5 parcelle 178 d'une surface de 20 ares, est en cours de bail à ferme à M. Claude Lefevre demeurant au 58, rue Principale depuis le 18/10/2018, et ce pour une durée de 9 années. Après contact avec l'intéressé, celui-ci accepte de renoncer et de résilier le bail en cours. La commune pourra ainsi récupérer le terrain en vue d'un nouveau bail avec l'association. L'association s'est réunie le mardi 16 septembre, elle a décidé de renoncer à ce projet.

- **Les Conteneurs d'eau au Pont de la Sarre** : En 2026, pour les besoins de l'arrosage des fleurs du pont, un nouveau système de remplissage des bacs d'eau sera mis en place, à savoir : Mise en place d'une rallonge avec moteur électrique en vue pompage de l'eau de la Sarre directement dans les bacs d'eau. Ce nouveau système de remplissage facilitera les manœuvres d'arrosage des fleurs.

- **Le Repas annuel des Séniors** : La date du repas a été fixé au Dimanche 26 Octobre 2025. Le thème sera fixé à l'embellissement et fleurissement du village, dont certains habitants désignés seront honorés par la remise d'un bouquet de fleurs. Contact pris avec le traiteur pour fixer le menu. Réservation du musicien, M. Laurent Meyer. Voir avec secrétaire de mairie et Sébastien en vue préparation d'un dossier photos des habitations fleuries retenues.

Fin de séance à 23 h.

Fait et délibéré à Niederstinzeln les jours, mois et an susdits.

Le Maire certifie que le compte-rendu de la séance a été affiché à la porte de la mairie le 18 Septembre 2025.

Délibération rendue exécutoire par transmission au représentant de l'Etat, le 18 Septembre 2025

POUR EXTRAIT CONFORME
Niederstinzeln, le 18 Septembre 2025.
Le Maire
Patrick SINTEFF